



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 30 mai

L'an 2018, le 30 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi salle du conseil Municipal de la ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN remplace M. Jean-Christophe AUBERT, Mme. Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. François GENAY, Mme. Marie-Jo GEORGES, M. Maurice HERIAT remplace M. Thierry MERCIER, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT remplace M. Philippe DANIEL, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme Rose-Marie FALQUE donne pouvoir à M. Bernard MULLER, Monsieur Laurent GELLENONCOURT donne pouvoir à François GENAY, M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme. Annie FARRUDJA, M. Christian GEX, Mme. Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. Michel MARCHAL, Mme. Sabrina VAUDEVILLE.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était absente, M RICHARD Claude était présent

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 6

Procuration : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Damienne VILLAUME

2018-036

PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERGETIQUE : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES A LA RENOVATION THERMIQUE

Règlement joint en annexe

Date de convocation

16/03/2018

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Le PETR du Pays du Lunévillois est labélisé TEPCV et porte une Plateforme Locale de Rénovation Energétique (PLRE). A ce titre, le PETR contribue activement :

- A la lutte contre la **précarité énergétique** et permettre aux habitants de disposer d'un logement confortable, sain et performant ;
- Aux **engagements nationaux dans la lutte contre le dérèglement climatique** en soutenant la massification des projets de rénovation thermique performants de l'habitat ancien énergivore ;
- Au **développement économique** de notre territoire en accompagnant la structuration et la mise en réseau des entreprises et artisans locaux compétent en matière de rénovation énergétique.

Ce fonds d'aides à la rénovation s'inscrit pleinement dans la continuité de la démarche menée par le PETR et vise à conforter la sensibilisation, l'incitation et l'accompagnement des particuliers.

SOUS PREFECTURE
DE LUNÉVILLE

04 JUN 2018

COURRIER ARRIVEE

L'objectif est de favoriser le passage à l'acte des ménages ayant bénéficié d'un audit énergétique et obtenu : le Pass'Eco.

Le contenu du règlement est articulé autour des points et des enjeux suivants :

- Aider tous les publics (propriétaires occupants et bailleurs) quel que soit leur revenu fiscal de référence qui bénéficie d'un accompagnement de la Plateforme,
- Provoquer un effet levier pour contribuer à la massification de la rénovation et ainsi au développement de l'activité économique des professionnels du bâtiment,
- Les aides sont réparties sur chaque intercommunalité en fonction du nombre de ménages respectifs.

Les conditions d'éligibilité, les modalités et les montants des aides sont détaillés dans le projet de règlement ci-annexé.

La durée prévisionnelle de l'action couvre la période de conventionnement de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique à savoir le 28 février 2021, ou l'utilisation totale des fonds alloués au dispositif. En effet, la constitution de ce budget est constituée d'une partie des recettes issues de la vente des CEE-TEPCV.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du bureau, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un dispositif d'aides à la rénovation Thermique adossé au service de la Plateforme Locale de la Rénovation Energétique,
- **APPROUVE** le projet de règlement ci-joint,
- **AUTORISE** le Président à signer le règlement d'attribution des aides du dispositif d'aide à la rénovation Thermique,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du règlement et aux versements des aides,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

